Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 031-200023596-20261026-DP341_2026-DE

Toulouse, le 20 octobre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP341-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°067N2022 relatif aux travaux de reconstruction et d'extension de la station d'épuration intercommunale d'Auterive, pour Réseau31, notifié le 21 novembre 2023, au groupement d'entreprises OTV-MSE SUD OUEST (mandataire) / SYSTEMES WOLF / AUGUSTE PERUSIN / STAT / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES / ARCHEA ARCHITECTES ;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance de l'entreprise JOIGNEAUX PAYSAGISTE pour STAT, concernant des travaux d'aménagement d'espaces verts, engazonnements et plantations, pour un montant maximum de 20 417 € HT ;

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise JOIGNEAUX PAYSAGISTE pour STAT, concernant des travaux d'aménagement d'espaces verts, engazonnements et plantations,, pour un montant maximum de 20 417 € HT.

Jean-Louis REMY
Vice-Président